



INFORMATIONS SPECIALES COVID-19

Le 2 mars 2020

Mesures exceptionnelles suite à l'épidémie de Coronavirus

Depuis l'arrêté pris par le Préfet de l'Oise ce samedi, la Cfdt a pris contact avec la Direction pour échanger sur cette situation exceptionnelle que nous traversons.

Une cellule de crise était réunie ce matin avec des acteurs de la région et du national.

Des décisions de mesures conservatoires au niveau de la région ont été prises en plus des mesures préfectorales et de l'ARS.

Nous sommes à cet instant au stade 2 de la propagation du virus COVID-19.

Les mesures sont différenciées selon le territoire, et vise notamment à limiter les déplacements des habitants des 9 communes visées par l'arrêté préfectoral : Crépy-en-Valois, Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Lamoignon, Vaumouille, Villers St Paul, Lagny le Sec, et la Croix St Ouen.

Les agences de Crépy-en-Valois, St Maximin, Nogent-Sur-Oise et Montataire sont fermées à la réception des publics depuis aujourd'hui et cette mesure conservatoire est projetée à 2 semaines. Cette décision sera revue en fonction des informations données par la préfecture. Les collègues en Service Civique voient leur contrat suspendu mais ils continueront d'être payés tout en restant à leur domicile.

Le service au public est limité uniquement à l'accueil à distance : téléphone, visio, mails.

Tous les collaborateurs y compris les agents en CDD résidents sur les 5 communes précitées sont obligatoirement en télétravail.

44 collaborateurs ont été identifiés habitants dans les communes où circule le virus dans l'Oise et sont aussi en situation de télétravail.

A compter de ce jour, pour le département de l'Oise il n'y a plus de déplacements professionnels autorisés, tels que les visites d'entreprises, les réunions extérieures, ou encore les formations sur les campus. Les manifestations à l'initiative de Pôle Emploi sont-elles aussi annulées.

Concernant les mesures d'hygiène, le nomadisme est limité, les claviers et les téléphones feront l'objet d'une désinfection 3 fois par semaine. Il est préconisé d'utiliser son casque

audio personnel et de n'effectuer aucun contact physique entre vous. Il n'y aura pas de fourniture de masque (car réservé au personnel de santé) ni de solution hydro alcoolique distribuée (en rupture de stock en France). La solution hydro alcoolique est a privilégiée en cas d'impossibilité de se laver les mains. Les stocks de savons et d'essuie main ont été sécurisés avec le prestataire.

Pour les autres départements de la région Hauts-de-France il est préconisé de limiter les déplacements de TOUS.

Si vous êtes concernés par une fermeture de classe pour l'un de vos enfants, sachez que vous pouvez mobiliser votre droit à jours de garde (5 jours à 100% et 5 jours à 50 %).

La CFDT a de nouveau demandé à la Direction, que cette vigilance soit de mise sur l'ensemble des Hauts de France.

Toutes les mesures seront réévaluées au fur et à mesure des évolutions de la situation